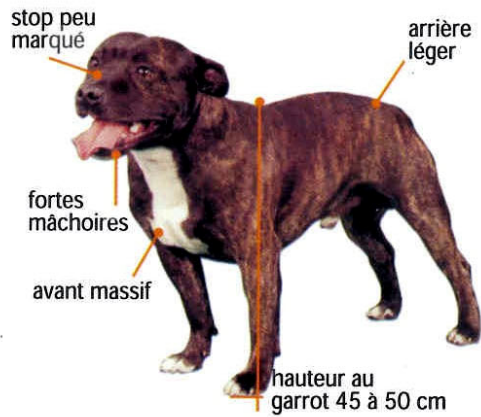


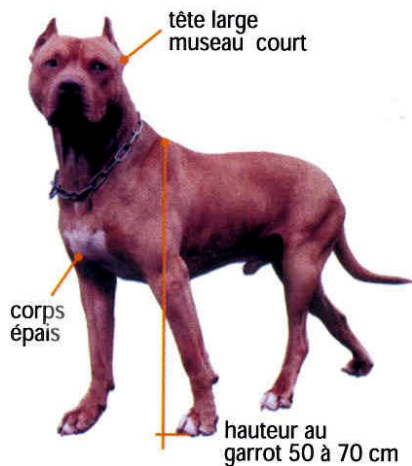
staffordshire bull-terrier



Petit dogue de couleur variable ayant un périmètre thoracique entre 60cm (pour un poids de 18 kg) et 80cm (poids d'environ 40kg). La hauteur au garrot peut aller de 45 à 50cm ;

- chien musclé à poil court ;
- apparence puissante ;
- avant massif avec arrière comparativement léger ;
- le stop n'est pas très marqué, le museau mesure environ la même longueur que le crâne et la truffe est en avant du menton ;
- mâchoires fortes, muscles des joues bombés.

américain staffordshire terrier



Petit dogue de couleur variable ayant un périmètre thoracique entre 60cm (pour un poids de 18 kg) et 80cm (poids d'environ 40kg). La hauteur au garrot peut aller de 45 à 50cm ;

- chien musclé à poil court ;
- apparence puissante ;
- avant massif avec arrière comparativement léger ;
- le stop n'est pas très marqué, le museau mesure environ la même longueur que le crâne et la truffe est en avant du menton ;
- mâchoires fortes, muscles des joues bombés ;
- oreilles aux extrémités coupées.



chiens de la deuxième catégorie (Chiens de garde et défense)

staffordshire-terrier
american-staffordshire-terrier
rottweiler, tosa-inu

réglementation

interdictions

Le stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs.

obligations

la déclaration en mairie

Les mêmes pièces sont à joindre au formulaire de déclaration que pour les chiens de 1ère catégorie à l'exception du certificat de stérilisation.

Il faut y ajouter les papiers du Livre des Origines Français (LOF), qui prouvent l'appartenance du chien à une race répertoriée :

soit le Certificat de naissance ou le Pedigree *

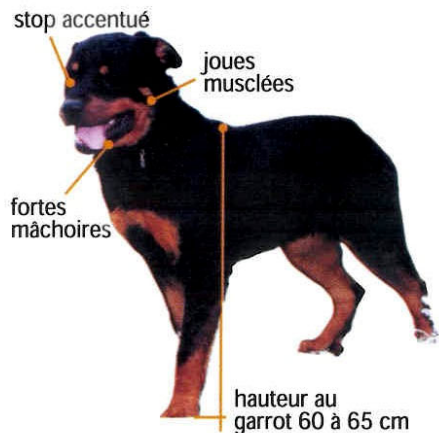


sanctions

- 1000 F (150 €) d'amende ;
- Ne pas avoir déclaré l'animal en mairie 5000 F (750 €) d'amende ;
- Ne pas être couvert par une assurance spéciale responsabilité : 3000 F (450 €) ;
- Ne pas avoir fait vacciner le chien contre la rage : 3000 F (450 €) ;
- Ne pas présenter à toute demande des forces de police le récépissé de la déclaration en mairie : 3000 F (450 €) ;
- Ne pas présenter les papiers du LOF implique le classement du chien en première catégorie (sauf pour les rottweiler).

*Seuls ces deux certificats émanant de la Société Centrale Canine, attestent officiellement de l'appartenance à une race canine.

rottweiler



Dogue à poil court, à robe noire et feu ; chien trapu, un peu long, avec un corps cylindrique et un périmètre thoracique supérieur à 70cm, poids supérieur à 30kg, hauteur au garrot de 60 à 65 cm ;

- le crâne est large, avec un front bombé et des joues musclées ;
- le museau est moyen à fortes mâchoires ;
- le stop est très accentué ;
- la truffe est à hauteur du menton.

Les chiens d'apparence Rottweiler appartiennent à la 2ème catégorie même sans inscription au L.O.F.

Les ROTTWEILER et leurs croisements, mal maîtrisés par leurs maîtres, ont causé des accidents graves.

tosa-inu



Rare en France, il est à l'origine un chien de combat.

- Dogue à poil court et de couleur variable, généralement fauve, bringée ou noire, de grande taille et de constitution robuste ;
- le périmètre thoracique est supérieur à 80cm, pour un poids supérieur à 40kg.
- La hauteur est de 60 à 65 cm ;
- La tête est composée d'un crâne large, d'un stop marqué, avec un museau moyen ;
- Les mâchoires sont fortes ;
- Le cou est musclé, avec des plis cutanés retombant en fanon ;
- La poitrine est large et haute, le ventre est bien remonté ;
- La queue est épaisse et basse.



chiens de la deuxième catégorie (Chiens de garde et défense)

staffordshire-bull-terrier
american-staffordshire-terrier
rottweiler, tosa-inu

réglementation

interdictions

Le stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs.

obligations

la déclaration en mairie

Les mêmes pièces sont à joindre au formulaire de déclaration que pour les chiens de 1ère catégorie à l'exception du certificat de stérilisation .

Il faut y ajouter les papiers du Livre des Origines Français (LOF), qui prouvent l'appartenance du chien à une race répertoriée :

soit le Certificat de naissance ou le Pedigree *



sanctions

- 1000 F (150 €) d'amende ;
- Ne pas avoir déclaré l'animal en mairie 5000 F (750 €) d'amende ;
- Ne pas être couvert par une assurance spéciale responsabilité : 3000 F (450 €) ;
- Ne pas avoir fait vacciner le chien contre la rage : 3000 F (450 €) ;
- Ne pas présenter à toute demande des forces de police le récépissé de la déclaration en mairie : 3000 F (450 €) ;
- Ne pas présenter les papiers du LOF implique le classement du chien en première catégorie (sauf pour les rottweiler).

*Seuls ces deux certificats émanant de la Société Centrale Canine, attestent officiellement de l'appartenance à une race canine.